

# ÉLABORATION DU SCoT



*Réunion publique  
Présentation du projet de territoire*



# Qu'est-ce qu'un SCoT ?



Document de travail

## Les 3 natures du SCoT

1

**Un projet de territoire  
pour les 20  
prochaines années**

**Un projet de développement et  
d'aménagement pour le territoire**

2

**Un projet politique**

**Un document  
politique de  
références pour les  
politiques publiques**

3

**Des préconisations et mesures  
d'urbanisme pour mettre en  
oeuvre le projet**

**Un document  
d'urbanisme  
qui s'inscrit dans une  
hiérarchie**

## Avec les élus

- Rencontre avec les EPCI voisins : P2A, CC UVSP, CCLGV



## Avec les collégiens

- Ateliers de travail avec les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>
- Réunion de restitution sous forme d'exposition en présence des élèves



## Avec le grand public

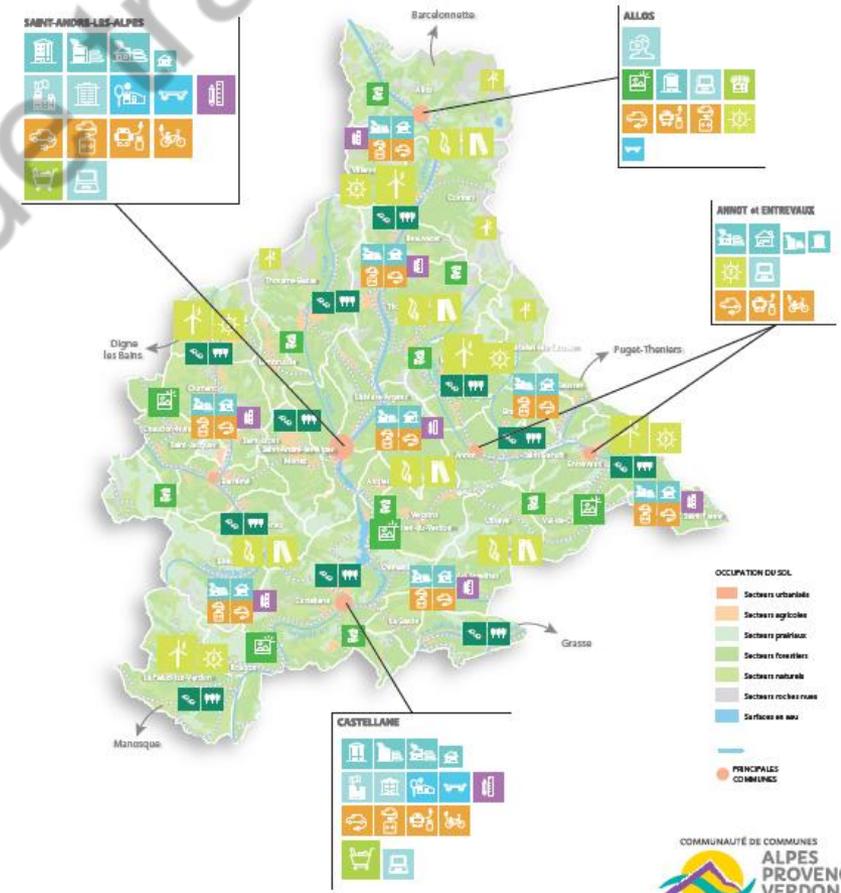
- Des ateliers participatifs en juin et décembre 2022 à Annot, Castellane, St André les Alpes, Colmars-les-Alpes et Barrême.
- Enquête en ligne de juillet à septembre 2022,
- Présentation du projet par les élus sur les radios locales
- Présence sur les marchés pendant été 2022



## PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT à la suite des échanges avec les collégiens

## Le Scot des collégiens : carte de synthèse

- Du solaire partout sur les toits !!!** Le solaire doit se développer prioritairement sur les toitures des bâtiments et sur les parkings, sur les nouvelles constructions comme les anciennes... **Mais pas que...** si l'on fait des fermes solaires au sol, il faut les mettre sur les prairies et les plaines là où elles ne gênent pas l'agriculture ou les troupeaux
- L'éolien doit aller là où il y a le plus de vent** sur les prairies, car c'est là où ils vont moins gêner... on peut aussi en mettre en hauteur car c'est là où il y a du vent... **Mais attention !** loin des maisons pour le bruit et pour ne pas abîmer nos paysages ou la forêt.
- Utiliser le bois pour l'énergie** et pour **construire** les bâtiments...  
...il faut **replanter** les arbres que l'on coupe pour ne pas détruire la forêt
- L'agriculture, on en a besoin !** Une agriculture pour vivre et nourrir les habitants, bio ou sans pesticides pour protéger la nature
- Protéger la nature, les cours d'eau et les forêts de tout notre territoire**, pour protéger les animaux et pour notre santé, pour faire de la randonnée
- Les montagnes, nos canyons et nos vallées** sont beaux et doivent être protégés pour nos paysages partout
- Des voitures électriques et des bornes pour les recharger...**  
...dans les villes comme Saint-André-les-Alpes ou Castellane, Entrevaux ou Annot  
...mais aussi dans les petites villes et villages pour que tout le monde puisse les utiliser  
...et au bord des routes pour ne pas tomber en panne
- Des bus pour traverser le territoire... et en sortir !**  
Pour aller à Saint-André-les-Alpes et Castellane... mais aussi Nice !  
...électriques de préférence
- Des vélos et des pistes cyclables partout !!**  
Pour nous faciliter les déplacements
- Internet, 4G et 5G partout !!!** Pour que l'on puisse travailler sur tout le territoire même dans les petits villages
- Un lycée à Saint-André** car c'est central
- Des écoles dans les villages** pour éviter que les enfants prennent le bus
- Des commerces dans les villages** pour que l'on puisse y aller facilement à pied et en vélo
- Des supermarchés dans les villes...** et des commerces près des immeubles, pour que l'on puisse y aller à pied ou en vélo
- Un cinéma à Saint-André**
- De la culture et des événements dans l'année**
- Des maisons ou des bâtiments durables** qui consomment peu d'énergie et qui en produisent
- Des maisons dans les villages et les petites villes**, pour qu'il y ait toujours des habitants
- Des immeubles dans les villes** pour accueillir plus de monde car ça consomme moins de nature...
- Des équipements de sport dans les villages, même les petits** (skate-park), **des gymnases et des terrains de sport dans les villes** (Saint-André-les-Alpes, Castellane, Annot, Entrevaux...)



# Enquête habitants 2022

## VOTRE TERRITOIRE EN 2040, VOUS L'IMAGINEZ COMMENT ?

Résultats de l'enquête habitants...

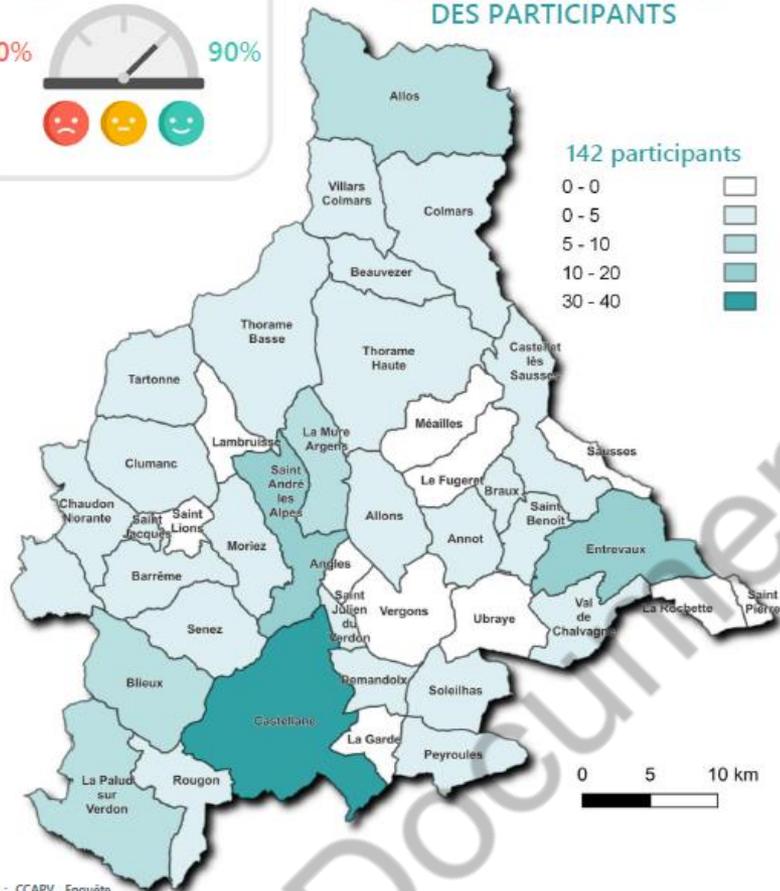


Satisfaction  
qualité de vie

10% 90%



COMMUNE DE RESIDENCE  
DES PARTICIPANTS



Quels mots pour le définir ?

Calme  
Perdu  
Beau  
Exceptionnel  
Magnifique  
Nature  
Rural  
Isolé

À 20 ans, on mise sur quoi ?

Ses paysages et  
patrimoines  
exceptionnels

Son tourisme et  
ses activités



Son cadre de  
vie  
préservé

Pour atteindre quels objectifs ?

Equilibre entre  
résidences principales/  
secondaires



Créer de l'emploi :  
attractivité, diversité  
et formations

Développer les  
transports en commun,  
le covoiturage

Résilience et  
adaptation au  
changement  
climatique

Qualité et accès au  
logement

Source : CCAPV, Enquête  
habitants du 14/07/2022  
au 05/09/2022





# VOTRE TERRITOIRE EN 2040, VOUS L'IMAGINEZ COMMENT ?

Ateliers participatifs juin 2022...

Réhabiliter le parc de logements,  
mobiliser les logements vacants



Soutenir des modes de  
construction alternatifs,  
proposer de nouveaux  
modes d'habiter

Intégrer les habitats  
légers dans les  
nouvelles formes  
urbaines



Production d'ENR : priorité à la  
ressource bois et au solaire, et au  
petit éolien individuel

Vers une sylviculture  
efficace et durable

Faire vivre les villages toute l'année  
(services, commerces, culture)



Mettre en valeur le territoire par un  
embellissement des villages, des abords,  
des lieux publics.

Éviter la perte d'identité villageoise à cause du  
tourisme ouvert 4 mois dans l'année et les 8 autres  
mois où les villages sont « fantômes »



Veiller à une meilleure répartition  
des artisans sur le territoire

Dynamiser les centres bourgs pour  
réduire l'usage de la voiture



Diversifier l'offre de mobilité pour tous les usages :  
transports en commun (bus, train), covoiturage,  
transport à la demande



**Ne pas développer le  
grand éolien**

**Qualité des réseaux  
Internet et mobile**

**Stopper le  
phénomène  
AirBnB**

**Ne pas tout miser  
sur le tourisme**



# 3 axes stratégiques

**Axe 1 : Structurer les espaces pour assurer un développement vertueux et durable**

Structurer le territoire et son développement autour de l'armature de ses espaces naturels et remarquables

Construire une armature territoriale équilibrée qui permette de mieux accueillir la population à l'année

Valoriser les ressources naturelles locales dans le cadre d'une transition climatique et énergétique

**Axe 2 : Répondre aux besoins de la population en privilégiant la proximité et la solidarité territoriale**

Développer l'offre de logement adaptée et de qualité

Renforcer une offre de commerces, services et équipements équilibrée en s'appuyant sur une mobilité et des moyens de communication adaptés

Promouvoir des modes d'aménager moins consommateurs d'espaces

**Axe 3 : Valoriser les opportunités économiques en s'appuyant sur les ressources intrinsèques du territoire**

Ancrer et dynamiser l'économie locale par la création de 24 emplois nouveaux /an sur le territoire

Organiser l'économie touristique et patrimoniale

Affirmer le positionnement stratégique du territoire

# Axe 1 : Structurer les espaces pour assurer un développement vertueux et durable

Ambition 1 : structurer le territoire et son développement autour de l'armature de ses espaces naturels et remarquables



Une déclinaison par sous trame à préserver et justifier au niveau du PLUi

... avec les objectifs suivants

- **Préserver** les corridors écologiques identifiés : Réservoir et corridors
- **2 grands types de corridors**: corridors de principes et à enjeux
- **Encadrer l'implantation** des activités **par sous-trame** : activités de pleine nature, exploitation forestière durable, pastoralisme
- Préciser, décliner et protéger à l'échelle de PLU(i) les **zones et espaces participant aux corridors** et aux **réservoirs** de biodiversité, afin d'en assurer une préservation **optimale**

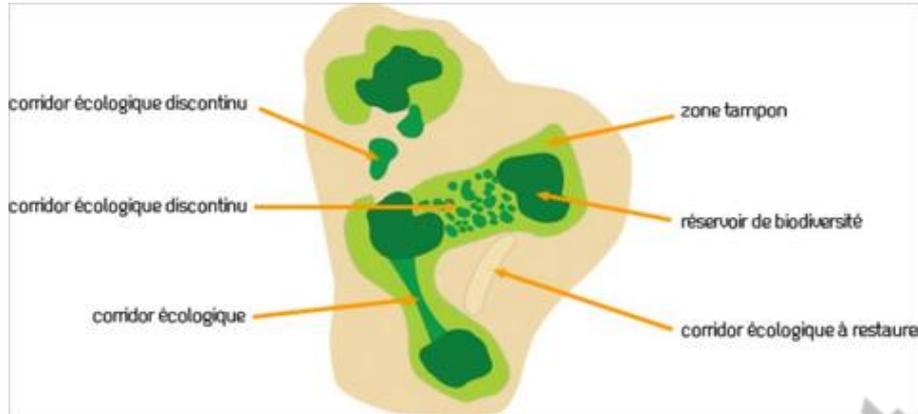
Éléments de repère	Éléments de la Trame verte et bleue	Corridors écologiques
□ Limites communales	▨ Réservoirs de biodiversité réglementaires	✦✦✦ Corridors à enjeux potentiels
■ Taches urbaines	■ Boisés	➡ Corridors de principe
— Routes principales	■ Ouverts et semi-ouverts	— Cours d'eau principaux
	■ Agricoles	
	■ Zones humides	



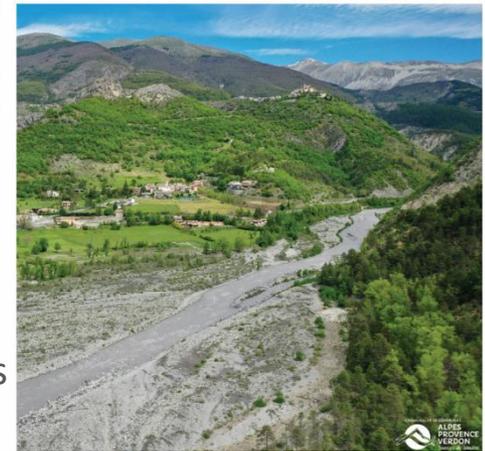
# Qu'est-ce que la trame verte et bleue ?

De la protection de l'espace naturel à celle de la biodiversité ...

## Approche patrimoniale



Des espèces et des milieux remarquables ou emblématiques à protéger



ALPES PROVENCE REGION



## Approche fonctionnelle



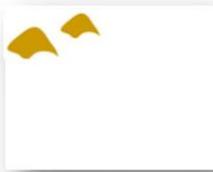
La protection des milieux rares et/ou remarquables **ne suffit pas**. Il est nécessaire :

- d'assurer la capacité de **régénération** dans le temps
- de travailler sur la prise en compte des écosystèmes à plus large échelle
- de prendre en compte la biodiversité ordinaire
- de réduire la fragmentation des milieux naturels

Sous-trame des milieux ouverts



Sous-trame des milieux littoraux



Cours d'eau



Sous-trame des milieux boisés



Trame verte et bleue



Sous-trame des milieux humides

### Énergies renouvelables

- Développer la production d'énergie renouvelable,
- **Rechercher le maintien des** espaces naturels ou agricoles,
- **Favoriser une intégration harmonieuse des énergies renouvelables,**
- **Exploiter de façon optimale les espaces et superficies** (toitures, parking, friches industrielles),

### Ressource en eau

- Justifier l'**adéquation** entre **ressources en eau potable** et **développement démographique,**
- **Anticiper** les risques de **raréfaction** aux changements climatiques,
- Protéger les **aires d'alimentation de captage,**
- **Privilégier** le développement sur les secteurs desservis par l'assainissement **collectif,**
- **Favoriser la réutilisation des eaux de ruissellement** ou **d'assainissement,**
- Privilégier les équipements touristiques **peu consommateurs d'eau,**

### L'agriculture

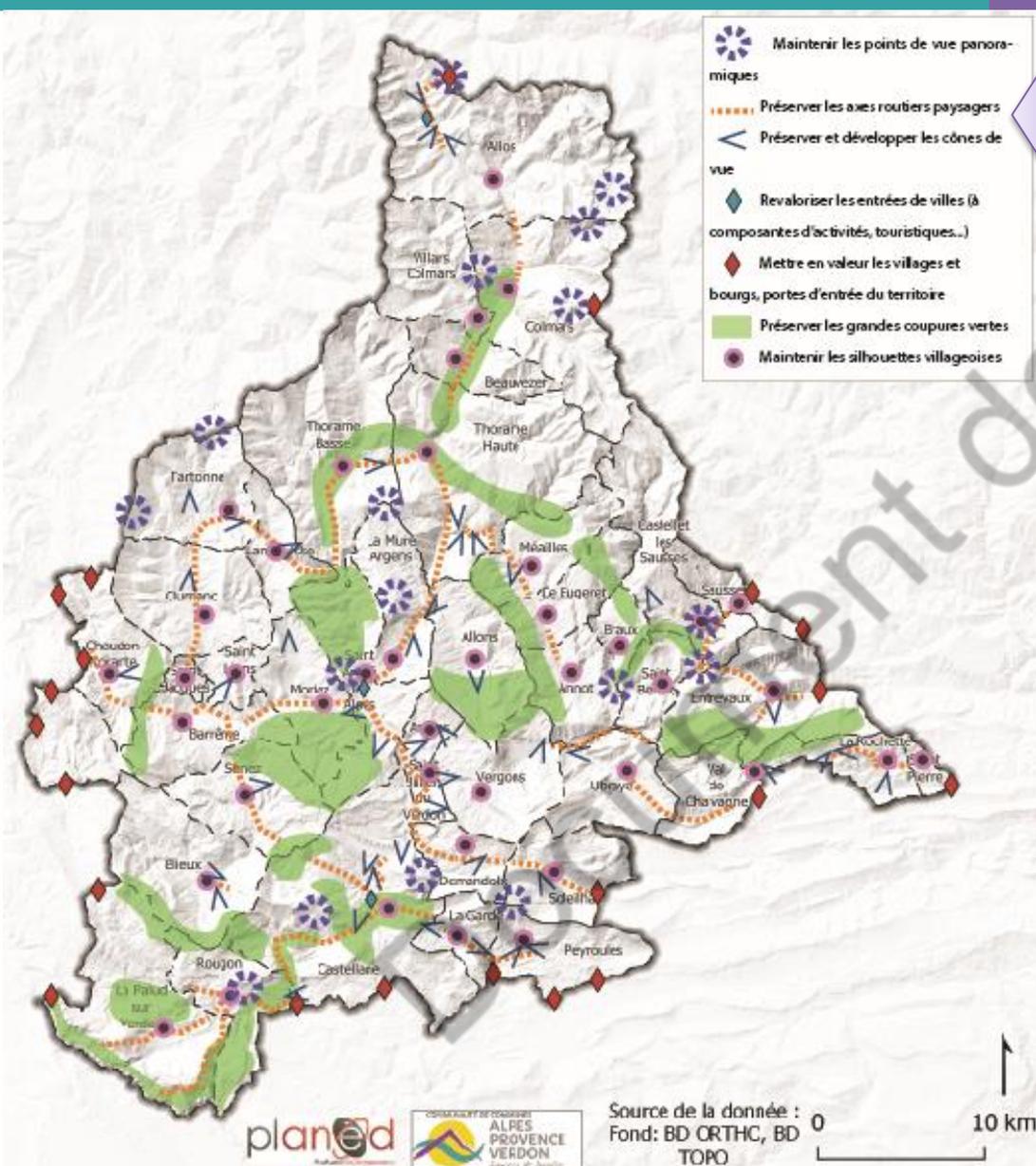
Inscrire le projet dans une logique d'équilibre entre notamment développement et préservation des espaces naturels et agricoles :

- Allier qualité des aménagements urbains et intégration paysagère dans les milieux naturels, agricoles et forestiers
- Préserver le foncier agricole
- Conditionner les constructions et aménagements possibles au sein des espaces agricoles

Document de travail

# Axe 1 : Structurer les espaces pour assurer un développement vertueux et durable

# Axe 2 : Répondre aux besoins de la population en privilégiant la proximité et la solidarité territoriale



- Maintenir les points de vue panoramiques
- Préserver les axes routiers paysagers
- Préserver et développer les cônes de vue
- Revaloriser les entrées de villes (à composantes d'activités, touristiques...)
- Mettre en valeur les villages et bourgs, portes d'entrée du territoire
- Préserver les grandes coupures vertes
- Maintenir les silhouettes villageoises

- ✗ Diagnostic paysagers
- ✗ Charte PNR et notamment cartographie de la charte
- ✗ Ateliers élus
- Préserver les paysages
- Conditionner les nouvelles opérations pour préserver les silhouettes villageoises et les cônes de vue
- Intégrer les points de vue et panoramas dans les opérations et projets de développement
- Gérer qualitativement les entrées de bourgs/villages

## Des ressources à valoriser et protéger

- 93% du territoire est composé d'espaces naturels, agricoles et forestiers :
  - o Des espaces ouverts et semi-ouverts (espaces naturels et agropastoraux) ;
  - o Des espaces boisés et forêts ;
  - o Des milieux agricoles ;
  - o Des milieux humides et aquatiques.
    - Parc naturel national du Mercantour.
    - Parc naturel régional du Verdon.

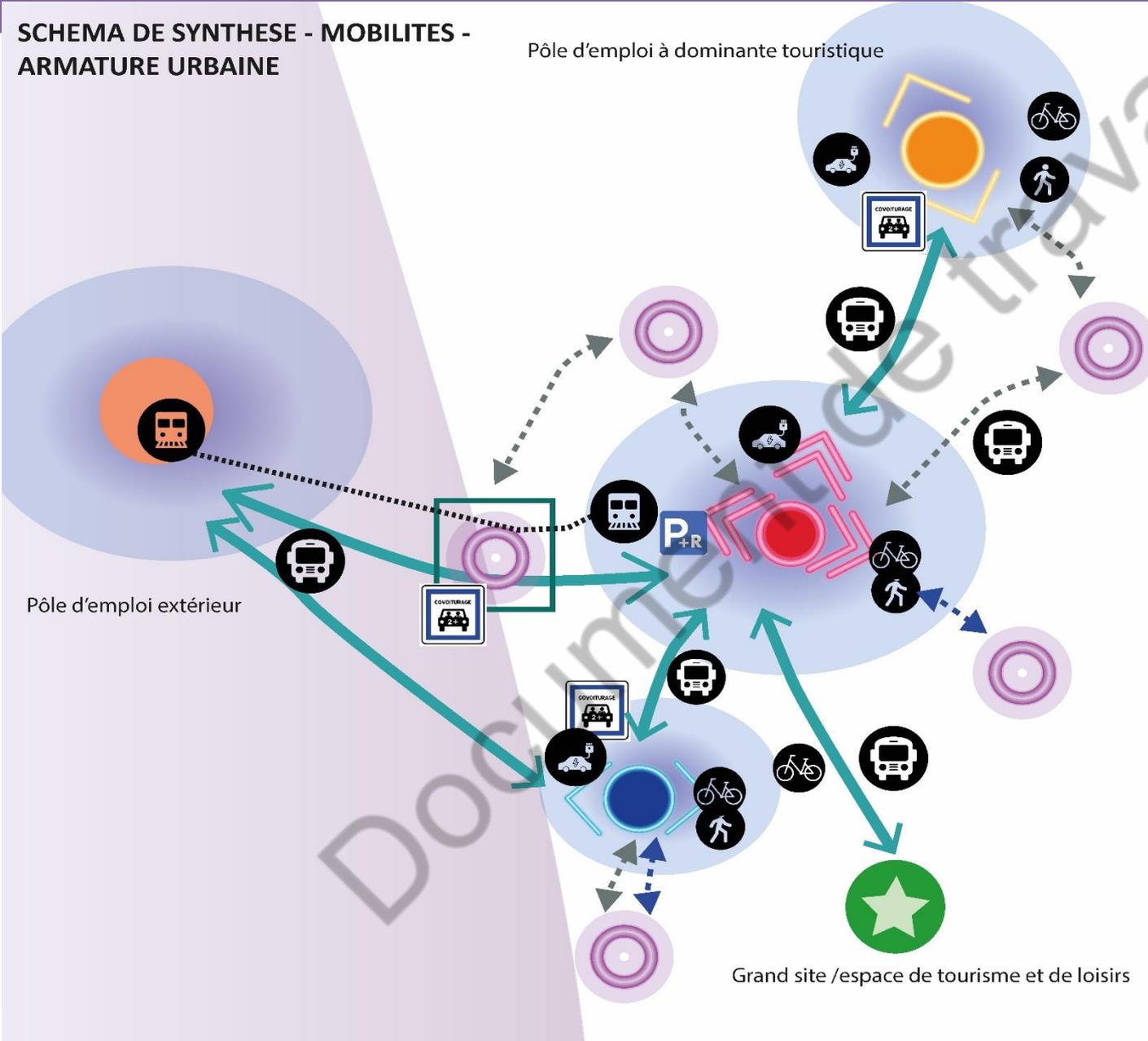
### Exemples de prescriptions du DOO du SCoT :

- ➔ Préserver les corridors écologiques.
- ➔ Identifier les réservoirs de biodiversité complémentaires.
- ➔ Allier qualité des aménagements urbains et intégration paysagère dans les milieux naturels, agricoles et forestiers.
- ➔ Conditionner les constructions et aménagements possibles au sein des espaces agricoles.
- ➔ Définir des principes d'aménagement participant à la valorisation des paysages.
- ➔ Réduire les besoins énergétiques du bâti en orientant le modèle d'aménagement vers la sobriété.
- ➔ Intensifier le développement du mix énergétique dans le respect de la biodiversité, des espaces agricoles et des paysages.

# Axe 2 : Répondre aux besoins de la population en privilégiant la proximité et la solidarité territoriale



## SCHEMA DE SYNTHSE - MOBILITES - ARMATURE URBAINE



### Légende

- Renforcer les liaisons entre les pôles d'emplois (train, transports en commun)
- Garantir le maintien de l'accessibilité avec les pôles villageois
- Développer les modes actifs en proximité des pôles villageois
- Créer des parking relais
- Aménager des aires de covoiturage en lien avec les pôles principaux et les pôles reliés par des axes routiers structurants ou desservis par le train
- Favoriser les modes actifs dans les pôles, vers les espaces commerciaux et d'activités et relier les pôles (les plus proches)
- Développer une accessibilité en transports en commun adaptée en capacité, en fréquence et en desserte (navette, TMD, TC, ...)
- Favoriser le rattachement par le train pour la desserte interne et vers Digne
- Créer des espaces de stationnement avec bornes de recharges pour véhicules électriques

### Quelques chiffres (INSEE, 2019)

- 11 400 habitants.
- 63,1% de résidences secondaires.
- 50% de résidences construites avant 1970.
- Une dynamique de construction neuve faible.
- 65 ha consommés de 2011 à 2020.

### Projections de 2023 à 2043

- +0,64%/an de taux de croissance démographique.
- +60 logements/an dont :
  - \* 17% en remobilisant les logements vacants ;
  - \* 58% en densification/divisions/mutations.
- Une réduction de consommation d'espace.

### Exemples de prescriptions du DOO du SCoT :

- Prioriser la production de logement dans l'armature infra-communale.
- Produire des logements par la réhabilitation de logements vacants au sein des espaces urbanisés et en extension urbaine.
- Garantir la qualité dans la mise en œuvre des extensions urbaines.
- Faciliter la mobilité au sein du territoire et l'usage renforcé des transports en commun.
- Développer une mobilité quotidienne qui favorise les solutions alternatives à la voiture particulière.
- Adapter l'offre de stationnements aux usages de l'ensemble des mobilités.

## Axe 3 : Valoriser les opportunités économiques en s'appuyant sur les ressources intrinsèques du territoire

### Ambition 3 : Affirmer le positionnement stratégique du territoire

Développer environ 24 emplois par/an soit 480 emplois d'ici 20 ans.

- × Baisse de taux de chômage d'environ 2%
- × Couvrir les besoins en emplois actuels à 88% par des emplois locaux,

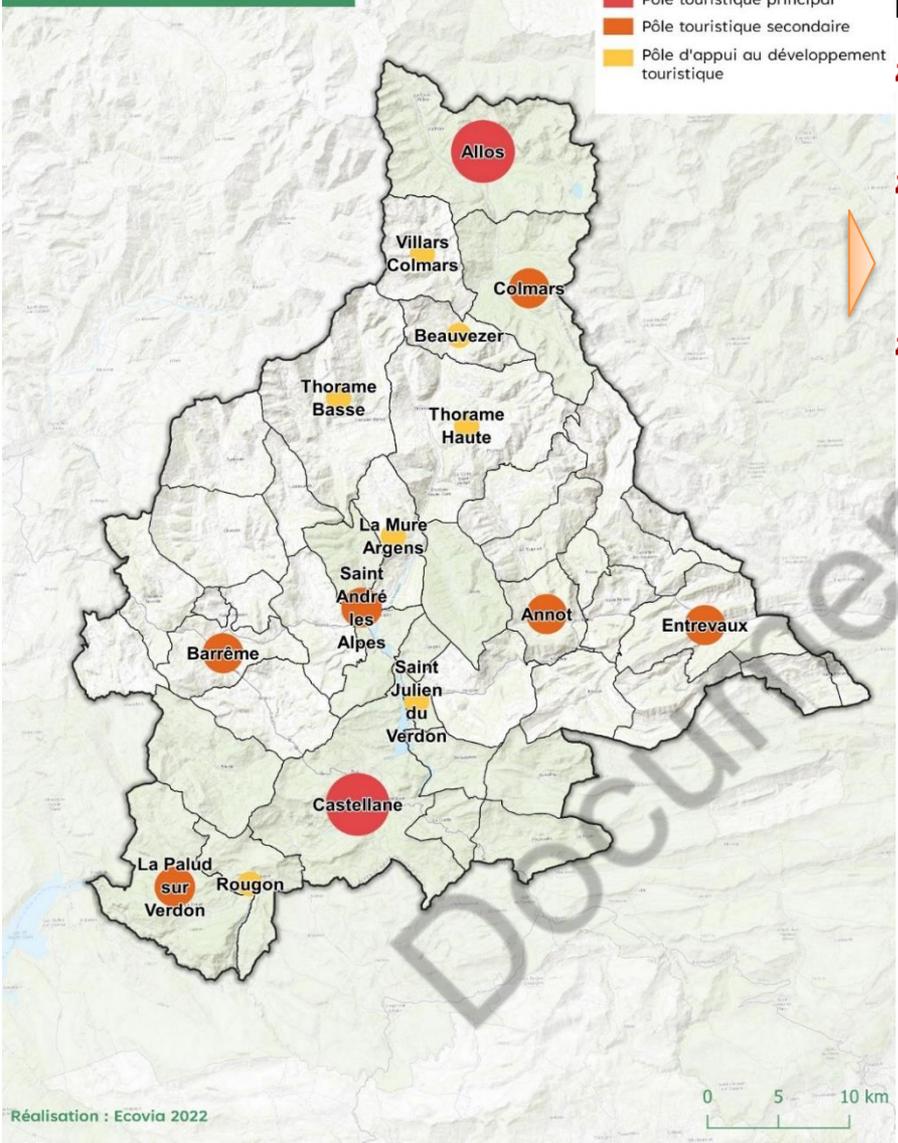
#### Rappel:

Taux de chômage actuel 13% environ  
Environ 25 emplois/an créés 2013-18



- × **Privilégier les emplois dans les centres-villes**
- × **Prioriser la réhabilitation et la requalification** de l'existant dans le but d'accueillir des espaces dédiés à l'activité économique.
- × **Identifier les espaces de friches ou de mutations potentielles** dans les espaces économiques existants.
- × Évaluer les conditions de leur remobilisation
- × Favoriser l'**accessibilité des espaces économiques** : modes doux et les transports collectifs avec les centres-bourgs avoisinants, ainsi que l'optimisation générale des espaces parking, covoiturages...
- × **Créer un à deux espaces stratégiques économiques à l'horizon du projet**

## ARMATURE TOURISTIQUE



## Structurer l'offre touristique afin de mieux répartir l'activité sur le territoire

- ✗ **Pôles principaux** : grands équipements d'accueil touristique (hôtel, résidence de tourisme...)
  - ✗ **Pôles touristiques secondaires** : relais de développement avec capacité d'hébergement plus modeste et offre culturelle/loisir local (lac, musée...)
  - ✗ **Pôle d'appui**: complément local d'hébergement gîte, résidence secondaires...
- ✗ **Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, rural et paysager, support du « tourisme 4 saisons »**
- Aménager les sites pour mieux limiter les impacts et cadrer leur capacité d'accueil
  - Préserver la qualité des sites de loisirs «diffus»
  - Gestion des flux et accessibilité alternative

## Une économie territoriale vertueuse et équilibrée

### Quelques chiffres

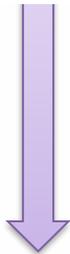
- 87% des actifs sont occupés (INSEE, 2019).
- 13,4% de taux de chômage (INSEE, 2019).
- 6 zones d'activités existantes : 19ha dont 2 hectares disponibles.
- 3 millions de touristes recensés en 2018.
- 1 millions d'excursionnistes recensés en 2018.

### Exemples de prescriptions du DOO du SCoT :

- ➔ Renforcer le tourisme diffus et les espaces touristiques et de loisirs.
- ➔ Réaffirmer le positionnement du territoire en renforçant la capacité d'accueil des activités ou sports de pleine nature.
- ➔ Favoriser la réhabilitation de l'hébergement touristique et de loisirs.
- ➔ Favoriser la localisation des commerces dans les centralités urbaines.
- ➔ Limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols par la gestion des eaux pluviales.
- ➔ Garantir une bonne insertion paysagère des équipements commerciaux.
- ➔ Adapter les activités commerciales existantes.

## Besoin développement CCAPV

- **0,64%/an** de croissance démographique
- Préservation et création d'emplois
- Évolution des ménages et résidences secondaires
- Réduction du taux de chômage



## Code de l'urbanisme & Loi Climat Résilience

- -50% de consommation d'espaces en rapport à la période 2011-2021 jusqu'en 2030
- Viser le zéro artificialisation nette entre 2030-2050
- Objectif de limitation de l'étalement urbain
- Besoin de répartition territoriale



## Armature territoriale

**Répartition des différents objectifs dont consommation d'espaces :**

- ✗ **Renforcer les principaux pôles du territoire dans l'objectif de maintenir et développer** une offre de services, de commerces, d'équipements, complète répondant à tous.
- ✗ **Conforter les 41 centralités et villages**, en s'appuyant sur leurs rôles identitaires, patrimoniaux et touristiques pour assurer le développement de toutes les communes



DIAGNOSTIC

DOIT

Analyser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 années précédant le projet de schéma

Code de l'urbanisme Art L.141-15

PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE

DOIT

Fixer par tranches de 10 années un objectif de réduction du rythme d'artificialisation

Code de l'urbanisme Art L.141-3

DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

PEUT

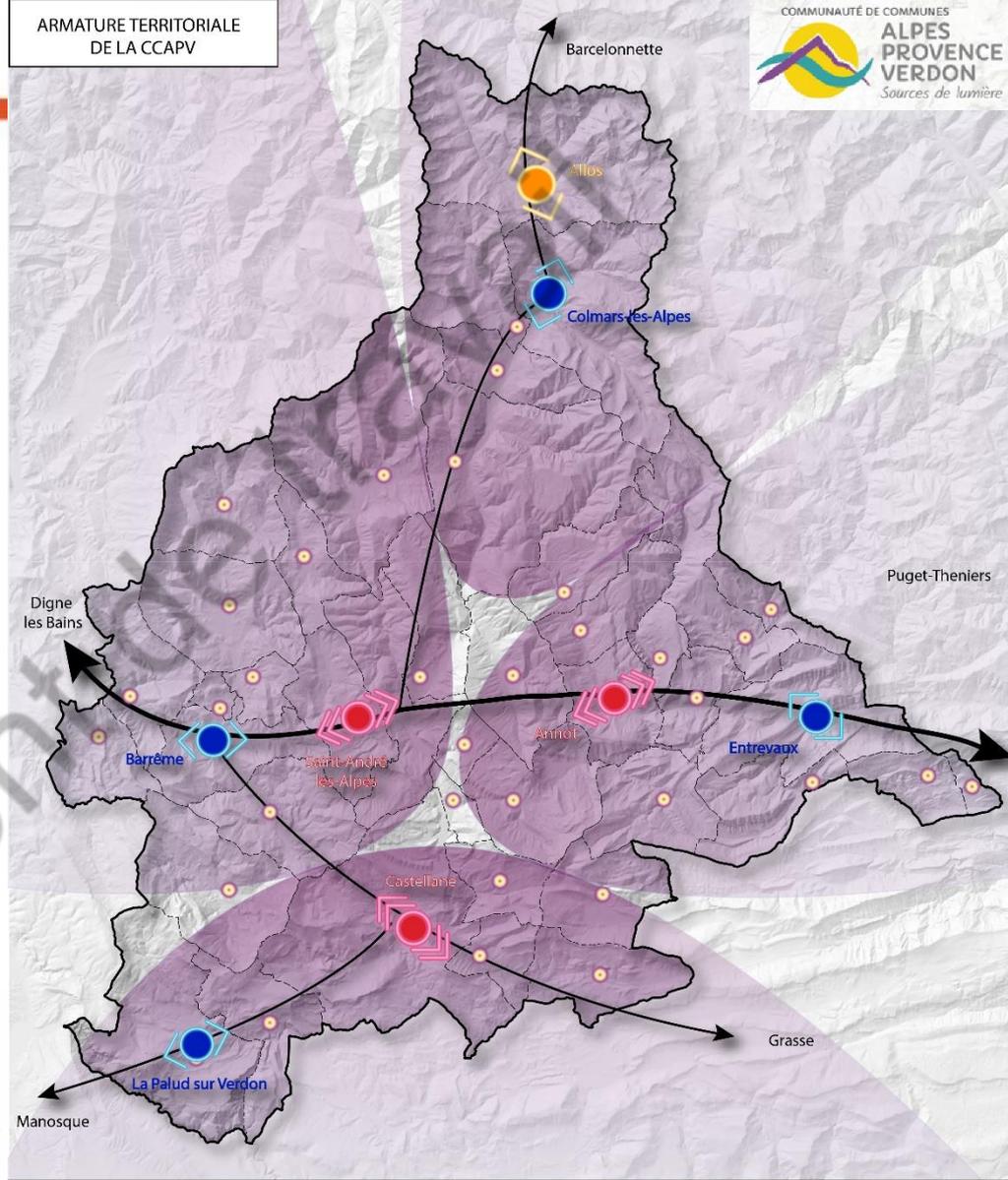
Décliner par secteur géographique l'objectif de réduction du rythme d'artificialisation

Code de l'urbanisme Art L.141-8

DOIT

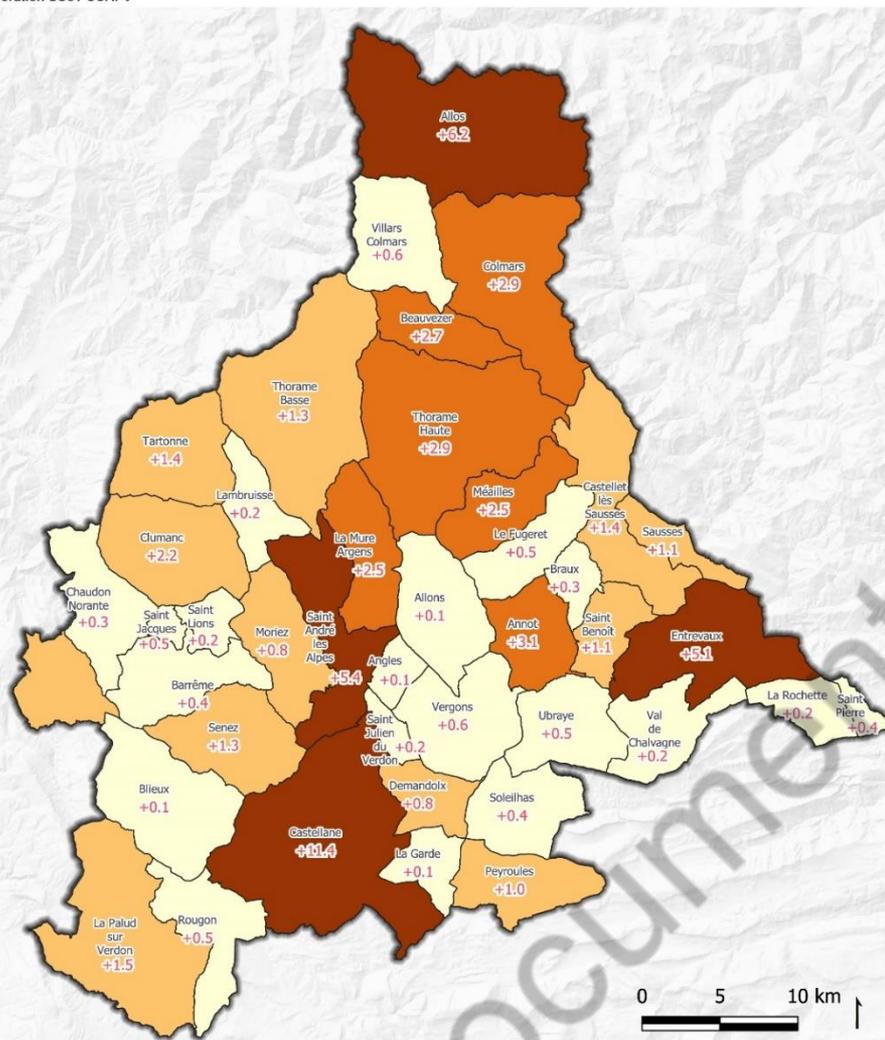
Ventiler par secteurs géographiques les objectifs de consommation économique de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Code de l'urbanisme Art L.141-10



- Pôles principaux
- Pôles intermédiaires
- Allos
- Pôles villageois
- Aires d'influence de communes extérieures au territoire
- Conforter les axes de déplacements existants sur le territoire

# Consommation d'espaces



Auteur : Planéd, 2021 Source(s) : ADMIN EXPRESS©IGN, Majicli, Fond : ESRI World Topo

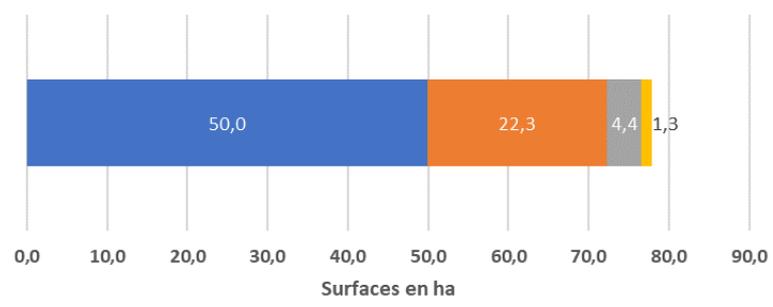
**Niveaux de consommations ENAF 2010-2020**

- inférieur à 750m<sup>2</sup>
- entre 750m<sup>2</sup> et 2,5ha
- entre 2,5ha et 5ha
- entre 5 ha et 11,4ha

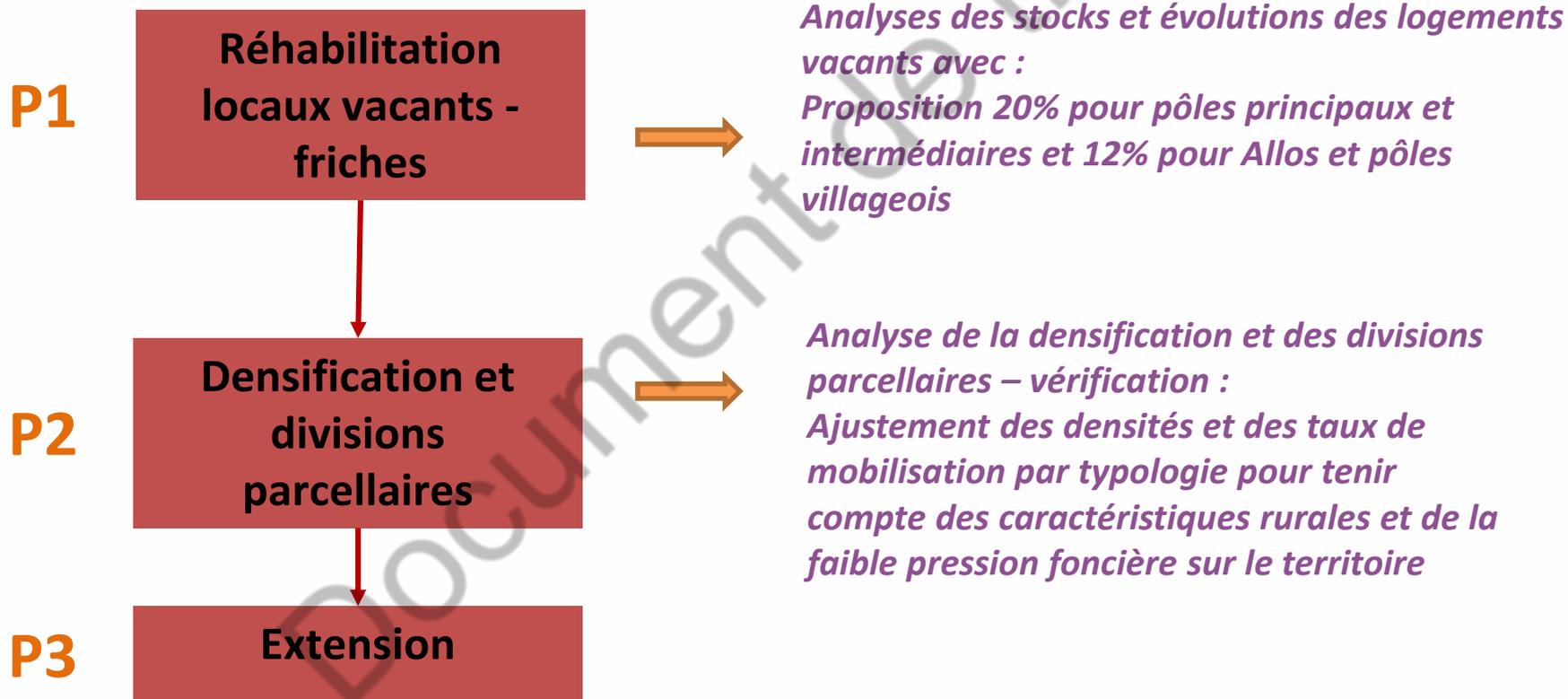
**XXX** Consommation ENAF 2010-2020 en ha

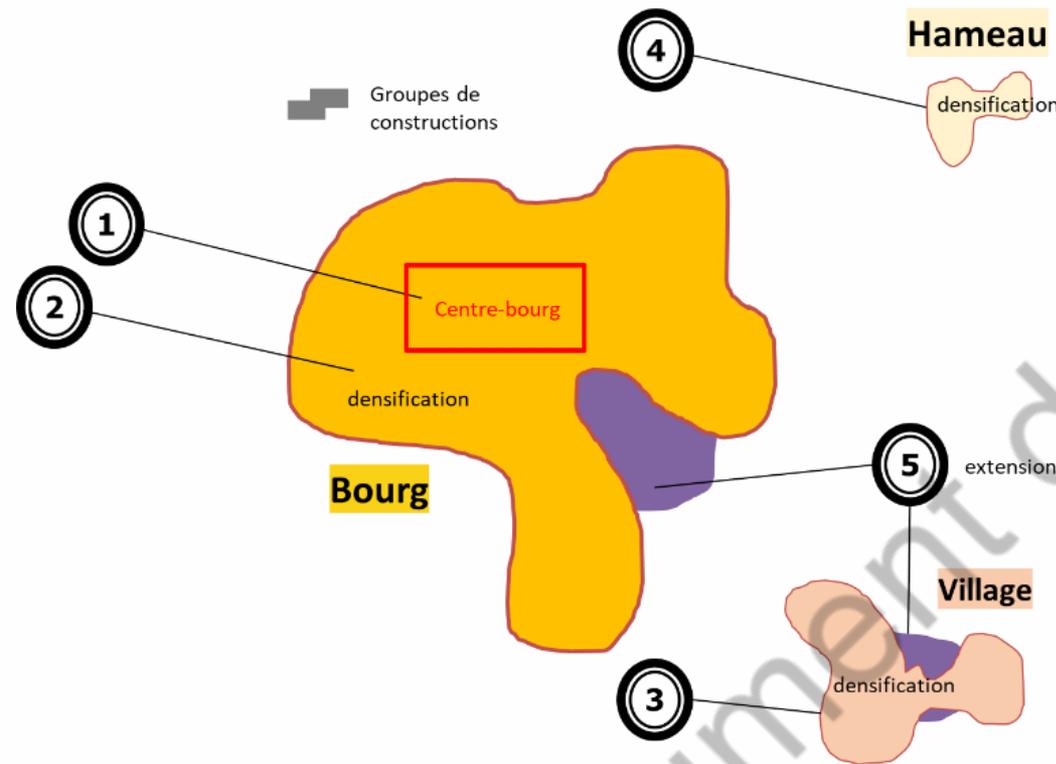
- × Consommations d'espaces agricoles, naturels et forestiers 2011-2021 : **70ha dont 43% sont concentrés sur 4 communes** (Castellane, Allos, Saint André les Alpes, Entrevaux) – *actualisation en cours*
- × **47% des surfaces** consommés ont servi à la **production de maisons individuelles**
- × **1536 m<sup>2</sup>** consommés **par habitant supplémentaire en moyenne**

Consommations ENAF 2011-2021 selon destination de l'urbanisation en ha



La répartition des nouveaux logements doit se faire en priorité dans l'ordre suivant :





### Encourager une densité adaptée aux spécificités du territoire

- Dans les bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions par réhabilitation de logements vacants
- Produire des logements en priorité au sein de l'enveloppe urbaine

*Exemples de prescriptions du DOO*

La répartition des nouveaux logements doit se faire dans l'ordre de priorité suivant :

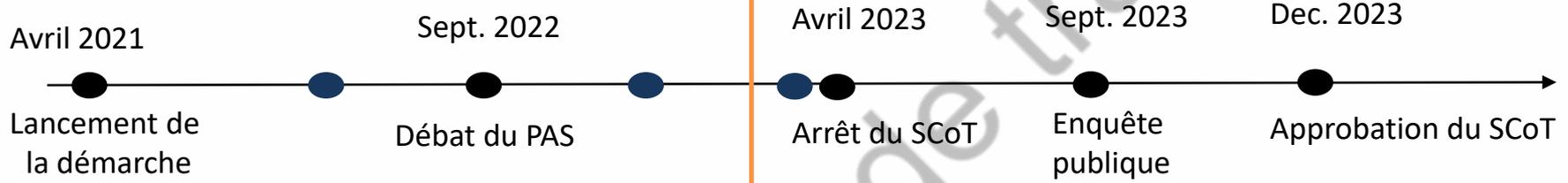
1. En proximité des centres-bourgs
2. En densification dans les bourgs
3. En densification dans les villages
4. En densification dans les hameaux
5. En extension urbaine des bourgs et sous conditions extension des villages

	Logements à produire pour les 20 ans du SCoT	Logements à produire en remobilisation de logements vacants pour les 20 ans du SCoT	Logements à produire par an en densification ou extension pour les 20 ans du SCOT	Reste logements à produire en extension	Surface en extension
<b>Pôles principaux</b>	460	92	368	38	1,3
<b>Pôles intermédiaires</b>	280	56	224	116	5,3
<b>Allos</b>	200	24	176	115	3,3
<b>Pôles villageois</b>	220	26,4	193,6	21	1,4
<b>TOTAL</b>	1160	<b>198,4</b>	<b>961,6</b>	<b>289</b>	<b>11,2</b>

*Une actualisation des chiffres est en cours, la nouvelle répartition sera débattue par les élus avant l'arrêt du document*



# Les prochaines étapes



● Ateliers participatifs citoyens et réunion publique

Document de travail

# ÉLABORATION DU SCoT



*Merci de votre participation*